

MAIRIE DE SAINT-BENOIT-DU-SAULT
(INDRE)
Compte-rendu de la réunion du Conseil municipal
du 04 décembre 2020 à 20 heures 30

Le quatre décembre deux mil vingt, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire en salle 15, sous la présidence de Christian BREC, Maire.

Date d'envoi de la convocation : 27 novembre 2020.

Présents : Thierry BARBIER, Kathy BOUCKAERT, Christian BREC, Fabienne DUCHIRON, Françoise FAUCHER, Michèle GALLEGO, Jean-Michel LE FOLL, Jean-François MERCIER, Jean-Marie MICHON, Guy TRINQUART, Sophie-Brigitte SCHAFFER-BONFIGLIO, Isabelle TEINTURIER

Secrétaire de séance : Jean-François MERCIER.

Ordre du jour :

- 1- Approbation du compte-rendu de la séance du 30 octobre 2020,
- 2- Adhésion au Syndicat des Eaux de la Vallée de l'Abloux,
- 3- Bail du salon de coiffure, 15 rue grande,
- 4- Terrasses alimentaires : avenants au marché,
- 5- Remplacement des conseillers démissionnaires aux différentes commissions communales et intercommunales,

Questions diverses.

1- Approbation du compte-rendu de la séance 30 octobre 2020

Le Conseil municipal, **à l'unanimité**, approuve le compte-rendu de la séance du 30 octobre 2020.

2- Adhésion au Syndicat des Eaux de la Vallée de l'Abloux,

Le Maire évoque la gestion communale du réseau d'eau. La gestion actuelle du réseau apparaît comme obsolète surtout sur ce réseau vieillissant. Il invite le Conseil municipal à se prononcer sur l'adhésion de la commune de Saint-Benoît-du-Sault au syndicat des eaux de la Vallée de l'Abloux, qui offrirait une gestion plus sereine.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise, **à l'unanimité**, l'adhésion de la Commune de Saint-Benoît-du-Sault au Syndicat des eaux de la vallée de l'Abloux et autorise le Maire à signer tout document relatif à cette adhésion.

3- Bail du salon de coiffure, 15 rue grande,

Le Maire évoque le souhait de Madame Laurence Marchadier de reprendre le bail de Madame Nathalie Berneron concernant le local commercial, 15 rue Grande à Saint-Benoît-du-Sault, au 1^{er} décembre 2020 ayant acheté le fonds de commerce à cette même date.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, approuve ce projet et autorise le Maire à signer le bail.

4- Terrasses alimentaires : avenants au marché,

Le Maire expose au Conseil municipal la nécessité de procéder à une modification du marché concernant les Terrasses alimentaires du Prieuré et propose :

Concernant le lot 1 Maçonnerie, dont le titulaire est l'Entreprise ROC Agence Menet, domiciliée 25 avenue Aristide Briand, 37600 Loches :

- Montant initial du marché = 146 528.74 € H.T
- Avenant plus-value = +19 407.82 € H.T.
- Nouveau montant du marché = 165 936.56 € H.T., soit 199 123.87 € T.T.C.

Concernant le lot 2 Espaces Verts, dont le titulaire est l'Entreprise ID VERDE, domiciliée 57 rue des Coudrières, 37250 Veigné :

- Montant initial du marché = 178 496. 00 € H.T
- Avenant moins-value = - 18 614 .20 € H.T.
- Nouveau montant du marché = 159 881. 86 € H.T., soit 191 858. 23 € T.T.C.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité les modifications intervenues au marché et autorise le Maire à signer les avenants au marché. Les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

5- Modification du tableau des effectifs

Le Maire évoque le départ d'un agent administratif par voie de mutation au 1^{er} février 2021 et évoque la nécessité de la remplacer.

Il est donc proposé de modifier le tableau des effectifs à compter du 1^{er} février 2021 comme suit :

- Adjoint administratifs principal de 1^{ère} classe : - 1
- Rédacteur : + 1

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à l'unanimité**, accepte de modifier le tableau des effectifs tel que dessus à compter du 1^{er} février 2021.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 35.

